

EXPERTISE COMPTABLE

CONSEIL & STRATÉGIE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL L'AMOUR DU GOUT

COMPTES ANNUELS AU 30/09/2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Informations entité

Raison sociale : **SARL L'AMOUR DU GOUT**

Adresse : **19 B Rue Jacques Moreau
85460 L'AIGUILLOU SUR MER**

Activité : **VENTE DE PRODUITS REGIONAUX DE VINS ET SPIRITUEUX**

Exercice N : **du 01/10/2021 au 30/09/2022 (12 mois)**

Exercice N-1 : **du 01/10/2020 au 30/09/2021 (12 mois)**

Date de fin de travaux : **22/11/2022**

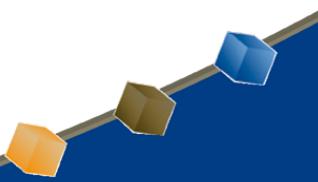
Informations cabinet

Intervenants > Collaborateur : **MASSIOT G GENEVIÈVE**
> Revue de dossier : **COUTAND PIERRIG**
> Expert signataire : **GUEDON ALAIN**

Bureau : **COCERTO LUCON**



ATTESTATION



Attestation

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL L'AMOUR DU GOUT

19 B Rue Jacques Moreau
85460 L'AIGUILLOU SUR MER
pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 24/04/2012, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	60 013 €
- chiffre d'affaires	166 263 €
- résultat net comptable	4 488 €

LUÇON, le 22/11/2022

Société d'Expertise Comptable
COCERTO LUCON

L'Expert Comptable Associé
GUEDON ALAIN



BILAN

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 30/09/2022	Net au 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	47 513	47 513		8
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles	1 169	1 169		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)	51		51	51
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	48 734	48 683	51	59
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	51 966		51 966	53 038
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	879		879	3 421
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 017		7 017	14 080
Charges constatées d'avance	100		100	427
TOTAL (II)	59 962		59 962	70 966
COMPTE DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	108 696	48 683	60 013	71 026
(1) Dont droit de bail			à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an				51
Clause réserve propriété sur immobilisations				
Clause réserve propriété sur créances				
Clause réserve propriété sur stocks				



BILAN PASSIF

Libellé	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	22 000	22 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 557	-11 797
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	4 488	10 240
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	24 932	20 443
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	177	189
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 099	21 284
Dettes fiscales et sociales	7 555	18 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 251	10 689
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	35 082	50 582
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	60 013	71 026
RENOVIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		



DÉTAIL DE L'ACTIF

	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Ecart	% Variat.
IMMobilisations corporelles				
21350 : INST GENE AGEN AMEN CONST	47 513	47 513		0,00
21810 : INST.GENE AGEN & AME DIVE	593	593		0,00
21820 : MATERIEL DE TRANSPORT	577	577		0,00
TOTAL	48 683	48 683		0,00
AMORT. PROV. IMMobilisations corporelles				
28135 : AMORT AAI/CONSTRUCTIONS	47 513	47 505	8	0,02
28181 : AMORTISSEMENT A.A.I	593	593		0,00
28182 : AMTS DU MAT DE TRANSPORT	577	577		0,00
TOTAL	48 683	48 674	8	0,02
IMMobilisations financières				
26100 : TITRES DE PARTICIPATION	51	51		0,00
TOTAL	51	51		0,00
Stocks				
37000 : STOCK DE MARCHANDISES	51 966	53 038	-1 072	-2,02
TOTAL	51 966	53 038	-1 072	-2,02
Autres créances				
43870 : ORG. SOC. PDT A RECEVOIR	444	2 688	-2 244	-83,48
44566 : TVA DEDUCT.ACHATS] FRAIS		323	-323	-100,00
44571 : TVA COLLECTEE	2		2	NS
44587 : TVA S/FACTURES A ETABLIR	433	410	23	5,49
TOTAL	879	3 421	-2 542	-74,31
Disponibilités				
51213 : BANQUE POPULAIRE	4 595	1 002	3 593	358,57
51220 : BP LIVRET OPTIPLUS	1 768	3 765	-1 998	-53,05
51400 : CHEQUES POSTAUX		8 070	-8 070	-100,00
53000 : CAISSE	654	1 243	-588	-47,33
TOTAL	7 017	14 080	-7 062	-50,16



	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Ecart	% Variat.
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600 : CHARGES CONSTATEES D'AVAN	100	427	-327	-76,60
TOTAL	100	427	-327	-76,60

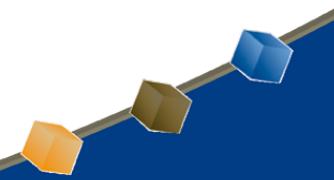


DÉTAIL DU PASSIF

	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Ecart	% Variat.
CAPITAUX ET RESERVES				
10100 : CAPITAL	22 000	22 000		0,00
TOTAL	22 000	22 000		0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES				
11000 : REPORT A NOUVEAU	-1 557	-11 797	10 240	-86,80
TOTAL	-1 557	-11 797	10 240	-86,80
EMPRUNTS-DETTES PRES ETAB. DE CREDIT				
51860 : INTERETS COURUS A PAYER	177	189	-12	-6,33
TOTAL	177	189	-12	-6,33
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
40100 : COMPTE COLLECTIF FOURNISSEURS	15 502	18 822	-3 320	-17,64
40810 : FR ACH.FACT.NON PARVENUES	2 597	2 462	135	5,49
TOTAL	18 099	21 284	-3 185	-14,97
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42100 : PERSONNEL REMUNERATION DU		1 250	-1 250	-100,00
43100 : URSSAF		1 676	-1 676	-100,00
43101 : TESE ECHEANCIER	5 721	6 881	-1 160	-16,86
43860 : ORG. SOC. CHARGES A PAYER	57	109	-51	-47,14
43861 : ORG SOC RSI ECHEANCIER		4 946	-4 946	-100,00
44551 : TVA A PAYER	1 467	3 246	-1 779	-54,81
44566 : TVA DEDUCT.ACHATS] FRAIS	33		33	NS
44571 : TVA COLLECTEE		34	-34	-100,00
44860 : ETAT CHARGES A PAYER	276	278	-2	-0,72
TOTAL	7 555	18 420	-10 865	-58,99
AUTRES DETTES				
45522 : C/CMME CHALARON	9 101	10 539	-1 439	-13,65
45523 : C/C MR ROUX	150	150		0,00
TOTAL	9 251	10 689	-1 439	-13,46



COMPTE DE RÉSULTAT



ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS

Libellé	Au 30/09/2022	%	Au 30/09/2021	%	Ecart
Ventes de marchandises	166 263		185 893		-19 631
Ventes de produits finis					
Travaux, prestations de services					
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HORS TAXES	166 263		185 893		-19 631
Variation de la production stockée					
Production immobilisée					
Produits des activités annexes					
PRODUCTION HORS TAXES	166 263	100,00	185 893	100,00	-19 631
Achats de marchandises	106 405	64,00	121 229	65,21	-14 824
Variation du stock de marchandises	1 072	0,64	2 657	1,43	-1 585
Achats de matières et fournitures	3 067	1,84	2 716	1,46	350
Var. stock de matières et fournitures					
Frais accessoires sur les achats					
Achats utilisés ou revendus	110 544	66,49	126 602	68,10	-16 059
MARGE BRUTE (ou marge commerciale)	55 719	33,51	59 291	31,90	-3 572
Autres approvisionnements	866	0,52	868	0,47	-2
Achats de sous-traitance					
Redevances crédit-bail					
Locations, charges locatives	11 760	7,07	11 760	6,33	
Autres services extérieurs	6 899	4,15	9 359	5,03	-2 460
Autres achats et charges externes	19 525	11,74	21 987	11,83	-2 461
VALEUR AJOUTÉE	36 194	21,77	37 304	20,07	-1 110
Impôts et taxes	844	0,51	1 347	0,72	-503
Frais de personnel - production					
Frais de personnel - hors production	10 940	6,58	17 823	9,59	-6 882
Charges sociales de l'exploitant	1 810	1,09	3 216	1,73	-1 406
Sous total	13 595	8,18	22 386	12,04	-8 791
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	22 599	13,59	14 918	8,03	7 681
Subventions d'exploitation					
Transferts de charges d'exploitation			900	0,48	-900
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	22 599	13,59	15 818	8,51	6 781

MARGE SUR COÛT DE PRODUCTION (Marge brute - achats de sous-traitance - frais de personnel production interne et externe à l'entreprise)	55 719	33,51	59 291	31,90	-3 572
---	--------	-------	--------	-------	--------

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS (suite)

Libellé	Au 30/09/2022	%	Au 30/09/2021	%	Ecart
REPORT DE L'EXCÉD. BRUT D'EXPLOIT.	22 599	13,59	15 818	8,51	6 781
Dotations aux amortissements	8	0,01	216	0,12	-207
Dotations aux provisions	0		9 517	5,12	-9 517
Autres charges de gestion courante	0				
Total dotations et autres charges	8	0,01	9 732	5,24	-9 724
Reprises sur amortissements	8				
Reprises sur provisions	0		6 155	3,31	-6 155
Autres produits de gestion courante	1	0,00	303	0,16	-302
Total reprises et autres produits	1	0,00	6 458	3,47	-6 457
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	22 591	13,59	12 543	6,75	10 048
Reprises sur provisions et transferts	0				
Produits nets / cessions de val. mob.	0				
Autres produits financiers	3	0,00	3	0,00	-1
Total des produits financiers	3	0,00	3	0,00	-1
Dotations aux amortissements	0				
Dotations aux provisions	0				
Charges nettes / cessions de val. mob.	0				
Autres charges financières	508	0,31	2 057	1,11	-1 549
Total des charges financières	508	0,31	2 057	1,11	-1 549
RÉSULTAT COURANT	22 086	13,28	10 490	5,64	11 596
Rep. / prov. et transfert exceptionnel	0				
Prix de vente des immob. cédées	0				
Autres produits exceptionnels	0				
Total des produits exceptionnels					
Dotations exceptionnelles aux amort.	0				
Dotations exceptionnelles aux prov.	0				
Valeurs résiduelles des immob.	0				
Autres charges exceptionnelles	17 598	10,58	250	0,13	17 348
Total des charges exceptionnelles	17 598	10,58	250	0,13	17 348
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	4 488	2,70	10 240	5,51	-5 752
Impôts sur les bénéfices	0				
Participation des salariés	0				
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4 488	2,70	10 240	5,51	-5 752
DONT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-17 598	-10,58	-250	-0,13	-17 348



DÉTAIL DES PRODUITS

	Au 30/09/2022	% N	Au 30/09/2021	% N-1	Ecart	% Variat.
VENTES OU TRAVAUX						
70710 : VENTE MARCHANDISES 5,50%	40 027	24,07	42 203	22,70	-2 175	-5,15
70713 : VENTE MARCHANDISES 20,00%	126 235	75,93	143 691	77,30	-17 455	-12,15
TOTAL	166 263	100,0	185 893	100,0	-19 631	-10,56
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
75800 : PROD.DIVERS GEST.COURANTE	1	0,00	303	0,16	-302	-99,64
78174 : REPRISE PROV DEP CREANCES		0,00	6 155	3,31	-6 155	-100,00
79100 : TRANSFERT CHARG EXPLOITAT		0,00	900	0,48	-900	-100,00
TOTAL	1	0,00	7 358	3,96	-7 357	-99,99
PRODUITS FINANCIERS						
76800 : AUTRES PROD FINANCIERS	3	0,00	3	0,00	-1	-16,38
TOTAL	3	0,00	3	0,00	-1	-16,38



DÉTAIL DES ACHATS ET FRAIS

	Au 30/09/2022	% N	Au 30/09/2021	% N-1	Ecart	% Variat.
ACHATS						
60261 : ACHATS STOCKES D'EMBALLAG	3 067	1,84	2 716	1,46	350	12,90
60370 : VARIATION STOCK MARCHAND	1 072	0,64	2 657	1,43	-1 585	-59,65
60701 : ACHAT MARCHANDISES 5,50%	22 067	13,27	22 612	12,16	-545	-2,41
60702 : ACHAT MARCHANDISES 20%	84 338	50,73	98 617	53,05	-14 279	-14,48
TOTAL	110 544	66,49	126 602	68,10	-16 059	-12,68
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES						
60621 : CARBURANT MAT. TRANSPORT	100	0,06	160	0,09	-60	-37,51
60630 : ACHATS FOUR ENT Ptit EQUI	70	0,04	203	0,11	-133	-65,51
60640 : ACHATS FOUR ADMINISTRATIV	696	0,42	505	0,27	191	37,85
61320 : LOCATIONS IMMOBILIERES	9 600	5,77	9 600	5,16		0,00
61350 : LOCATIONS MOBILIERES	240	0,14	240	0,13		0,00
61400 : CHARGES LOCATIVES COPROPR	1 920	1,15	1 920	1,03		0,00
61551 : ENTR REP MAT EXPLOITATION	11	0,01	719	0,39	-708	-98,47
61560 : MAINTENANCE	180	0,11	180	0,10		0,00
61610 : ASSURANCES MULTIRISQUES	545	0,33	977	0,53	-431	-44,16
61810 : DOCUMENTATION	15	0,01		0,00	15	NS
62260 : HONORAIRES	1 967	1,18	1 865	1,00	102	5,49
62265 : HONORAIRE AVOCATS		0,00	1 363	0,73	-1 363	-100,00
62270 : FRAIS ACTES] CONTENTIEUX	164	0,10	43	0,02	121	282,94
62300 : PUBLICITE	160	0,10	160	0,09		0,00
62341 : CADEAUX TAXABLES	1 804	1,09	1 402	0,75	401	28,62
62380 : DONS ET POURBOIRES	10	0,01	60	0,03	-50	-83,33
62410 : TRANSPORTS SUR ACHATS	124	0,07	168	0,09	-44	-26,09
62510 : VOYAGES ET DEPLACEMENTS	24	0,01		0,00	24	NS
62560 : MISSIONS ET RECEPTIONS	6	0,00	4	0,00	2	55,49
62610 : FRAIS TELEPHONE ET TELEX	681	0,41	660	0,36	21	3,14
62620 : AFFRANCHISSEMENT	134	0,08	302	0,16	-167	-55,45
62700 : SERVICES BANCAIRES ET ASS	481	0,29	794	0,43	-313	-39,39
62710 : COMMISSIONS CB	593	0,36	664	0,36	-70	-10,61
TOTAL	19 525	11,74	21 987	11,83	-2 461	-11,20
IMPOTS ET TAXES						
63120 : TAXE D'APPRENTISSAGE	57	0,03	93	0,05	-36	-38,69
63330 : FORM.CONTINUE org.collect	200	0,12	226	0,12	-25	-11,23
63511 : CVAE / CFE	368	0,22	372	0,20	-4	-1,08
63781 : CSG DEDUCTIBLE	219	0,13	657	0,35	-438	-66,67
TOTAL	844	0,51	1 347	0,72	-503	-37,35



	Au 30/09/2022	% N	Au 30/09/2021	% N-1	Ecart	% Variat.
FRAIS DE PERSONNEL						
64110 : SALAIRES OUVRIERS PRODUCT	7 500	4,51	12 525	6,74	-5 025	-40,12
64145 : INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE		0,00	-500	-0,27	500	-100,00
64510 : SECURITE SOCIALE	3 365	2,02	5 731	3,08	-2 365	-41,27
64601 : COT TNS GERANT RSI	1 061	0,64	2 501	1,35	-1 440	-57,58
64640 : COT COMPLEMENTAIRE GERANT	749	0,45	715	0,38	34	4,79
64750 : MEDECINE TRAVAIL PHARMACI	75	0,05	67	0,04	8	12,11
TOTAL	12 751	7,67	21 039	11,32	-8 288	-39,39
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
65440 : PERTES CREANCES IRREC ANT		0,00	9 513	5,12	-9 513	-100,00
65800 : CHARGES DIV.GESTION COUR.	0	0,00	4	0,00	-4	-99,73
TOTAL	0	0,00	9 517	5,12	-9 517	-100,00
CHARGES FINANCIERES						
66110 : INTERETS EMPRUNTS & DETTE		0,00	981	0,53	-981	-100,00
66150 : INTERETS C/COURANTS		0,00	533	0,29	-533	-100,00
66160 : INT BANC OPER FINANCEMENT	508	0,31	543	0,29	-35	-6,43
TOTAL	508	0,31	2 057	1,11	-1 549	-75,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
67800 : AUTRES CHARGES EXCEPTION	17 598	10,58	250	0,13	17 348	NS
TOTAL	17 598	10,58	250	0,13	17 348	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
68110 : DOT AMTS IMMO INC & CORP	8	0,01	216	0,12	-207	-96,07
TOTAL	8	0,01	216	0,12	-207	-96,07



ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Un abandon de compte courant a été consenti en 9/2012 avec clause de retour à meilleure fortune, reprise a été faite au 30-09-2022

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Fonds de commerce créé



2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire ou dégressif sur 20 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire sur 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

Composants

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.



2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels est constituée.

2.2.5 - Créesances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	48 683			48 683
Immobilisations financières	51			51
TOTAL	48 734			48 734



3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	48 674	8		48 683
TOTAL	48 674	8		48 683

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 206 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	879	879	
Groupe			
Charges constatées d'avance	100	100	
TOTAL	979	979	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :



- Clients produits non facturés	
- Charges constatées d'avance	100
TOTAL	100

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 550 actions, d'une valeur de 40,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 30/09/2021 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)	10 203
Résultat de l'exercice précédent (2021)	10 240
- distribution dividendes	
Montant à affecter aux capitaux propres	10 240
- réserve légale	
- autres réserves	
- report à nouveau	10 240
Autres mouvements des capitaux propres	
- primes d'émission, de fusion	
- augmentation du capital	
- autres (à détailler)	
Montant des capitaux propres au 30/09/2022 avant résultat	20 443
- résultat de l'exercice	4 488
Montant des capitaux propres au 30/09/2022 après résultat	24 932



3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 35 082 €. Il comprend à hauteur de 177 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus **177**
- à plus d'un an et cinq ans au plus
- à plus de cinq ans

Toutes les autres dettes d'un montant de 34 904 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	30/09/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	30/09/2022
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL				



3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	177
- Fournisseurs factures non parvenues	2 597
- Clients avoirs à établir	
- Personnel charges à payer	
- Organismes sociaux charges à payer	57
- Autres dettes	
- État charges à payer	276
TOTAL	3 108

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 0 €.
 Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	550	40,00
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	550	40,00

3.2.7 - Cession titres de participation

Néant.



3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	30/09/2021	30/09/2022
- Cadres		
- Employés		1
- Ouvriers		
TOTAL		1

3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	22 086		22 086
Résultat exceptionnel	-17 598		-17 598

3.3.3 - Transfert de charges

Néant.



TOTAL

3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
REPRISE ABANDON C/C	17 248	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Engagement hors bilan

Néant.

- Engagements donnés

Effets escomptés non échus :

Caution solidaire :

TOTAL



- Engagements reçus

Plafonds des découverts autorisés :

Clause de retour à meilleure fortune :

Cautionnement :

Contregarantie :

Convention de prêt :

TOTAL

3.4.2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice



ANALYSE DE GESTION

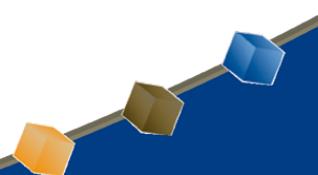


TABLEAU DE FINANCEMENT

RESSOURCES DE FINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4 488
- Ajouter les moins-values de cession		
- Déduire les plus-values de cession		
- Déduire les subventions d'investissement virées au résultat		
	RÉSULTAT HORS PLUS OU MOINS-VALUE	4 488
- Dotations aux amortissements et provisions		8
- Reprises sur amortissements et provisions		
	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 497
- Dividendes ou prélèvements		
	AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	4 497
AUTRES RESSOURCES		
- Prix de vente des immobilisations		
- Subventions d'équipement		
- Apports faits à l'entreprise		
- Augmentation du capital		
- Banques et organismes financiers (1)		
- Autres prêteurs		
- Encaissements sur prêts et dépôts à plus d'un an		
	TOTAL DES AUTRES RÉSOURCES	
	TOTAL DES RÉSOURCES DE FINANCEMENT (A)	4 497
EMPLOIS FIXES		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations financières		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices		
	TOTAL DES EMPLOIS EN IMMOBILISATIONS	
- Prélèvements de capital		
- Remboursements d'emprunts et c. c. associés		
	TOTAL DES EMPLOIS FIXES (B)	
	VARIATION (A - B) (excédent ou insuffisance)	4 497
ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT (3)		
	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
- Actif circulant et charges constatées d'avance	59 962	70 966
- Dettes à court terme et produits constatés d'avance	35 082	50 582
	FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	24 881
	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	4 497

(1) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(2) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(3) Il n'est pas tenu compte des écarts de conversion

NB : Le fonds de roulement NPC comprend toutes les provisions y compris celles qui n'ont pas de caractère de réserves



UTILISATION DE LA VARIATION DU F.D.R.

Libellé	Variation	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
Variation des actifs (stocks, réalisations) et charges constatées d'avance	-3 942	52 945	56 886
Variat° des dettes à court terme et produits constatés	-15 489	34 904	50 393
I - BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
(si variation positive)			
DEGAGEMENT EN FONDS DE ROULEMENT	11 547	18 041	6 494
(si variation négative)			

Variation des disponibilités	-7 062	7 017	14 080
Variation des concours bancaires courants	-12	177	189
II - VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	-7 050	6 840	13 890

III - UTILISATION DE LA VARIATION DU F.D.R.			
EMPLOI NET (si variation négative)	4 497	24 881	20 384
RESSOURCE NETTE (si variation positive)			

FONDS DE ROULEMENT LIQUIDITÉ			
Actif net circulant (provisions déduites)		59 962	70 966
Partie à moins d'un an des créances (de participations)			
	TOTAL	59 962	70 966
Dettes à court terme		35 082	50 582
Partie à moins d'un an (des emprunts)			
	TOTAL	35 082	50 582

FONDS DE ROULEMENT LIQUIDITÉ	24 881	20 384
-------------------------------------	---------------	---------------

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	4 497
--	--------------

NOTE :

Le fonds de roulement liquidité est différent de celui prévu par le N.P.C.

Les provisions pour dépréciation sont déduites du F.D.R.

La partie à moins d'un an des emprunts et créances est prise en compte.

Ce F.D.R. liquidité dans la plupart des cas est inférieur au F.D.R. et mesure la capacité de l'entreprise à faire face à son passif exigible.



SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Ratios		Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
MARGE BRUTE (%)	En % du CA ou Production HT	33,51	31,90
VALEUR AJOUTÉE (%)	En % du CA ou Production HT	21,77	20,07
EXCÉDENT BRUT (%)	En % du CA ou Production HT	13,59	8,51
RÉSULTAT COURANT (%)	En % du CA ou Production HT	13,28	5,64
ROTATION STOCKS (j)	Stocks finis x Nbre de jours de l'exercice Achats revendus hors taxe	171,58	152,91
CRÉDIT CLIENTS	Clients + Effets x Nbre de j de l'exercice CA TTC de l'exercice		
CRÉDIT FOURNISSEURS (j)	Fournisseurs + Effets Achats TTC de l'exercice	49,78	51,91
SOLVABILITÉ À COURT TERME	Valeurs réalisables et disponibles Dettes à court terme	0,23	0,35
AUTONOMIE FINANCIÈRE	Capitaux propres + Résultats Capitaux permanents	1,00	1,00
COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	Chiffre d'affaires TTC Achats revendus hors taxe	1,75	1,71

Indices de productivité		Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
COMMERCE	CA HT / Surface en m ² Valeur Ajoutée / Surface en m ²		
PRESTATAIRES ET INDUSTRIELS	CA HT / Effectif moyen Valeur Ajoutée / Effectif moyen		
ENTREPRISES AGRICOLES	CA HT / Surface cultivée Valeur Ajoutée / Surface cultivée		



RENSEIGNEMENTS DIVERS

TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Echéance	Solde au 01/10/2021 + Nouveaux Emprunts	Rembourse ment sur la période	Capital restant dû				Intérêts hors bilan
				Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	



DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Ecart	% Variat.
ORGANISMES SOCIAUX				
43870 : ORG. SOC. PDT A RECEVOIR	444	2 688	-2 244	-83,48
TOTAL	444	2 688	-2 244	-83,48



DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Ecart	% Variat.
BANQUES INTERETS COURUS				
51860 : INTERETS COURUS A PAYER	177	189	-12	-6,33
TOTAL	177	189	-12	-6,33
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES				
40810 : FR ACH.FACT.NON PARVENUES	2 597	2 462	135	5,49
TOTAL	2 597	2 462	135	5,49
ORGANISMES SOCIAUX				
43860 : ORG. SOC. CHARGES A PAYER	57	109	-51	-47,14
43861 : ORG SOC RSI ECHEANCIER		4 946	-4 946	-100,00
TOTAL	57	5 055	-4 997	-98,87
ETAT				
44860 : ETAT CHARGES A PAYER	276	278	-2	-0,72
TOTAL	276	278	-2	-0,72



BILAN FISCAL

Exercice ouvert le 01/10/2021	et clos le 30/09/2022	<input type="checkbox"/> Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		<input type="checkbox"/> Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		<input type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		<input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société : L'AMOUR DU GOUT		Adresse du siège social :	
SIRET	4204164300023		
Adresse du principal établissement : 19 B Rue Jacques Moreau 85460 L'AIGUILLOU SUR MER		Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
		SIRET	
B ACTIVITE			
Activités exercées : VENTE DE PRODUITS REGIONAUX DE VINS ET SPIRITUÉUX		Si vous avez changé d'activité, cocher la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>		PV à long terme imposables au taux de 19% <input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="checkbox"/>
Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/>		PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W (cocher la case) <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % <input type="checkbox"/>			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/> Oui		Si oui, indication du logiciel utilisé	Plume
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
COCERTO LUCON 12 Rue Pierre Forget Tél : 0251561244			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date :	Lieu :
		Signature : Qualité et nom du signataire :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

H R0201 PARTITIONS DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaires (s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par des personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
1	2	3	4	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
CHALARON ARLETTE	375	2022		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	
				5	6	7	
						8	
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES ALONG TERMES IMPOSÉS À 0 %, 15 % OU 19 %					
					0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réaliser au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12					
Adresse de l'entreprise : 19 B Rue Jacques Moreau 85460 L'AIGUILLOU SUR MER		Durée de l'exercice précédent * : 12					
Numéro SIRET * 42041643000023		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles		AB				
	Frais d'établissement *		CX				
	Frais de développement *		AF				
	Concessions, brevets et droits similaires		AH				
	Fond commercial (1)		AJ				
	Autres immobilisations incorporelles		AL				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AN				
	Terrains		AP	47 513	AQ 47 513	8	
	Constructions		AR		AS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AT	1 169	AU 1 169		
	Autres immobilisations corporelles		AV		AW		
	Immobilisations en cours		AX		AY		
	Avances et acomptes		CS		CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CU	51	CV 51	51	
	ACTIF CIRCULANT	Immobilisations corporelles		BB		BC	
Autres participations		BD		BE			
Créances rattachées à des participations		BF		BG			
Autres titres immobilisés		BH		BI			
Prêts		BJ	48 734	BK 48 683	51	59	
Autres immobilisations financières*							
Total (II)							
Stocks *		BL		BM			
Matières premières, approvisionnements		BN		BO			
En cours de production de biens		BP		BQ			
En cours de production de services		BR		BS			
Produits intermédiaires et finis		BT	51 966	BU 51 966		53 038	
Marchandises		BV		BW			
Avances et acomptes versés sur commandes		BX		BY			
Clients et comptes rattachés (3) *		BZ	879	CA 879		3 421	
Autres créances (3)		CB		CC			
Capital souscrit et appelé, non versé		CD		CE			
Divers		CF	7 017	CG 7 017		14 080	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)		CH	100	CI 100		427	
Disponibilités		CJ	59 962	CK 59 962		70 966	
Charges constatées d'avance (3) *		CW					
Total (III)		CM					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CN					
Primes de remboursement des obligations (V)		CO	108 696	1A 48 683	60 013	71 026	
Ecart de conversion actif (VI)		CP		(3) part à plus d'un an : CR			
Total général (I à VI)							
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL L'AMOUR DU GOUT		Néant <input type="checkbox"/> *
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :	DA	22 000	22 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-1 557	-11 797
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 488	10 240
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *		DK		
TOTAL (I)		DL	24 932	20 443
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	177	189
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 099	21 284
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 555	18 420
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 251	10 689
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	35 082	50 582
(V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	60 013	71 026
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF		
		EG		
		EH	177	189

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT

Néant *

		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	166 263	FB		FC	166 263	185 893
	Production vendue	FD		FE		FF		
	{ biens *					FI		
	services *	FG		FH				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	166 263	FK		FL	166 263	185 893
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		7 055
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	303
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	166 264	193 251
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	106 405	121 229
	Variation de stock (marchandises) *					FT	1 072	2 657
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	3 067	2 716
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	19 525	21 987
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	844	1 347
	Salaires et traitements *					FY	7 500	12 025
	Charges sociales (10)					FZ	5 251	9 014
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements *			GA	8	216
			- dotations aux provisions *			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	0	9 517
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	143 672	180 708
OPÉATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	22 591	12 543
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							
	Produits financiers de participations (5)					GH		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GI		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GJ		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GK		
	Différences positives de change					GL	3	3
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GM		
Total des produits financiers (V)						GN		
PRODUITS FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GO		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GP	3	3
	Différences négatives de change					GQ		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GR	508	2 057
						GS		
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	508	2 057
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	-505	-2 054
						GW	22 086	10 490

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT

Néant *

2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
									1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains							KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9]			KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1]			KM	KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2]	47 513		KP	KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	593	KX			
		Matériel de transport *						KY	577	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *						LE	LF	LG			
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours							LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes							LK	LL	LM			
						TOTAL III		LN	48 683	LP			
	Participations évaluées par mise en équivalence							8G	8M	8T			
	Autres participations							8U	51	8W			
	Autres titres immobilisés							1P	1R	1S			
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières							1T	1U	1V			
						TOTAL IV		LQ	51	LS			
								ØG	48 734	ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
CORPORELLES	Frais d'établissement et de dvp					1		ØH	3	4			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					IN		CØ	DØ	D7			
	Terrains					IO		LV	LW	1X			
	Constructions	Sur sol propre				IP		LX	LY	LZ			
		Sur sol d'autrui				IQ		MA	MB	MC			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IR		MD	ME	MF			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IS		MG	MH	MI			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IT		MJ	MK	ML			
		Matériel de transport				IU		MM	MN	MO			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IV		MP	MQ	MR			
		Emballages récupérables et divers *				IW		MS	MT	MU			
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours					IX		MV	MW	MX			
	Avances et acomptes					MY		MZ	NA	NB			
						NC		ND	NE	NF			
						IY		NG	NH	NI			
	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU	M7	ØW			
	Autres participations					IØ		ØX	ØY	ØZ			
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés					I1		2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	2F	2G			
						I3		NJ	NK	2H			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	ØL	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT											Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement				CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH				
TOTAL I				RK		RM		RN		RO				
Terrains				PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	47 505	PW	8	PX		PY	47 513			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	593	QE		QF		QG	593			
	Matériel de transport			QH	577	QI		QJ		QK	577			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT				
TOTAL II				QU	48 674	QV	8	QW		QX	48 683			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	48 674	ØP	8	ØQ		ØR	48 683			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables			DOTATIONS				REPRISES				Mouvements nets amortissements à la fin de l'exercice			
			Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements			M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial			RP		RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles			N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I			RW		RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains			Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui		R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agencements et aménagems des constructions		S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage			T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Install. générales, agencements et aménagements divers		U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport		U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récupérables et divers		W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II			X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III			NL											
Total général (I + II + III)			NP	NQ	NR	NY	NS	NT	NU	NO	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)			NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*												
					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT								Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	U	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
		6N	6P	6R	6S				
		6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD				
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE					
			- financières	UG	UF				
			- exceptionnelles	UJ	UH				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT				Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus		A plus d'un an					
DE L'ACTIF CIRCULANT IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			1	2	3	UN	UW				
	Prêts (1) (2)			UP	UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	UV		UW					
	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créances représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	444	444						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxes sur la valeur ajoutée		VB	435	435						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
Groupe et associés (2)				VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
Charges constatées d'avance				VS	100	100						
				VT	979	VU	979	VV				
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans				
				1	2	3		4				
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligatoires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG								
		à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	18 099	18 099						
Personnel et comptes rattachés				8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	5 778	5 778						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VW	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			8F	1 500	1 500						
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	276	276						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI	9 251	9 251						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2								
Produits constatés d'avance				8L								
				VY	34 904	VZ	34 904					
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT

Néant

*

Exercice N, clos le :
30/09/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés			WE WG RB XX XZ	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	4 488									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)														
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)														
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option														
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)														
	Amendes et pénalités														
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*															
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)															

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
------------	---	----	--	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %	WQ	I8 ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
---	--	--	--	--	--	--

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
--	--	--	--	--	--	--

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
---	--	--	--	--	--	--

TOTAL I 4 488

II. DÉDUCTIONS						
----------------	--	--	--	--	--	--

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
---	--	--	--	--	--	--

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						
--	--	--	--	--	--	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs	WW	XB	I6
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
--	--	--	--	--	--	--

Régime des sociétés mères et des filiales *	(quote part des frais et charges, à déduire des produits nets de participations	2A)		WZ
Produit net des actions et parts d'intérêts :						

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
---	--	--	--	--	--	--

Mesures d'abattement sur le bénéfice et exonérations *	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *			XF	ZY	XD			
	Majoration d'amortissement *								
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9							
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV							

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexages)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinages)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septages)	PB	
--	----	--	--	----	--	--	----	--

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
---	--	--	--	--	--	--

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Dont déduction exceptionnelle (art 39 deciesA)	YA	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD)
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
---	--	--	--	--	--	--

III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)	XI	4 488	
			déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	4 488	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT				Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédents (1)				K4 48 345
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5 4 488
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6 43 857
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK 43 857
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :				ligne WI ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
DGFiP N° 2059-A-SD 2022
12

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I - Immobilisations *							
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
0							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente * (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	COURT TERME (9)	LONG TERME (10)			Plus-values taxables à 19 % (11)	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
0							
1	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
2	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
3	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
4	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
5	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
6	Dotation de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
7	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 7 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 7 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT

Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ② ou 12,80 ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) * ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
	N-1		
	N-2		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 ⑥
	À 19%, 16,5% (1) ou à 15% ②	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③			
Moins-values nettes N					
	N-1				
	N-2				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

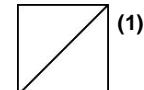
Désignation de l'entreprise : SARL L'AMOUR DU GOUT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (ligne 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		Donnant lieu à complément d'impôt ③	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Exercice ouvert le :01/10/2021.....		et clos le :30/09/2022.....		Durée de l'exercice en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	1
	- Dont apprentis			YF	
	- Dont handicapés			YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	166 263
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
				TOTAL 1	OX 166 263
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
				TOTAL 2	OM
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	109 471
Variation négative des stocks				OQ	1 072
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	9 925
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
				TOTAL 3	OJ 120 469
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG 45 794
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	45 794
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					HX
Période de référence				GY	GZ
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt



Néant *

EXERCICE CLOS 30/09/2022

N° SIRET

4 2 0 4 1 6 4 3 0 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL L'AMOUR DU GOUT

ADRESSE (voie)

19 Rue Jacques Moreau

CODE POSTAL

85460

VILLE

L'AIGUILLON SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 550

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Néant

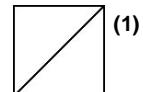
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique / Prénom(s)			OYHAMBERRY ARLETTE			
Nom marital			CHALARON	% de détention	68,18	Nb de parts ou actions		375
Naissance :	Date	26/02/1954	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	
Adresse :	N°	19	Voie	RUE JACQUES MOREAU				
	Code Postal	85460	Commune	L'AIGUILLON SUR MER			Pays	
Titre (2)	MR	Nom patronymique / Prénom(s)			ROUX DOMINIQUE			
Nom marital				% de détention	22,73	Nb de parts ou actions		125
Naissance :	Date	17/03/1962	N° Département	92	Commune	LA GARENNE COLOMBES	Pays	
Adresse :	N°	19	Voie	RUE JACQUES MOREAU				
	Code Postal	85460	Commune	L'AIGUILLON SUR MER			Pays	
Titre (2)	MADA	Nom patronymique / Prénom(s)			OYHAMBERRY Hélène			
Nom marital				% de détention	9,09	Nb de parts ou actions		50
Naissance :	Date	25/08/1982	N° Département	92	Commune	LEVALLOIS-PERRET	Pays	
Adresse :	N°	58	Voie	rue Maurice Berteaux				
	Code Postal	95870	Commune	BEZONS			Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



(1) Néant *

EXERCICE CLOS 30/09/2022

N° SIRET

4 2 0 4 1 6 4 3 0 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL L'AMOUR DU GOUT

ADRESSE (voie)

19 Rue Jacques Moreau

CODE POSTAL

85460

VILLE

L'AIGUILLOON SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Néant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 :

Dénomination de l'entreprise :	L'AMOUR DU GOUT										Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
SIREN de l'entreprise	4	2	0	4	1	6	4	3	0	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>		
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)												
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>												
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)												
Dénomination et adresse												
SIREN												

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD

Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD

CREANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2) (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD (3)

dont montant préfinancé.

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt..

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

(3) À partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (4)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

(4) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS

- Deux nouveaux crédits d'impôt, créés par la loi de finances pour 2021, sont intégrés à ce formulaire :

- le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate (art. 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (art. 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021).

- Une nouvelle réduction d'impôt, créée par la loi de finances pour 2021 est intégrée à ce formulaire :

- la réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (art. 147 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) qui s'applique au titre des exercices clos à compter du 31/12/2021.

RAPPELS

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case « Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés » ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) » ;
- case « Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) » ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) » ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) » ;
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) ».



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

(2022)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES**

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	SARL L'AMOUR DU GOUT											
Adresse	19 Rue Jacques Moreau											
Code postal	8 5 4 6 0											
Ville	L'AIGUILLOON SUR MER											

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	4	2	0	4	1	6	4	3	0	0	0	0	2	3						
Période de référence	0	1	/	1	0	/	2	0	2	1	3	0	/	0	9	/	2	0	2	2
Date de cessation	WW			/			/													

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	45 794	case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
Chiffre d'affaires de référence	A3	166 263	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A
DATE

SIGNATURE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN	4	2	0	4	1	6	4	3	0
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

III. RÉPARTITION DES SALARIÉS

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (En toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
Néant				

SIREN	4	2	0	4	1	6	4	3	0
--------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

**DÉCLARATIONS
DES LOYERS**

N° DECLOYER
2022

Mise à jour permanente des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2022														
Dénomination de l'entreprise		SARL L'AMOUR DU GOUT												
N° SIRET de l'établissement principal		4	2	0	4	1	6	4	3	0	0	0	2	3
Caractéristiques des locaux														

Local : Référence : 8500100002744725Z0202211 **Invariant :** 850010000274

Mise à jour permanente :

Mode d'occupation du local : LOC Montant du loyer du local : 9 600,00

Date de fin d'occupation du local :

Propriétaire connu :

SCI FOCH AIGUILLONNAISE
SIREN : 492552823

Nouveau propriétaire du local :

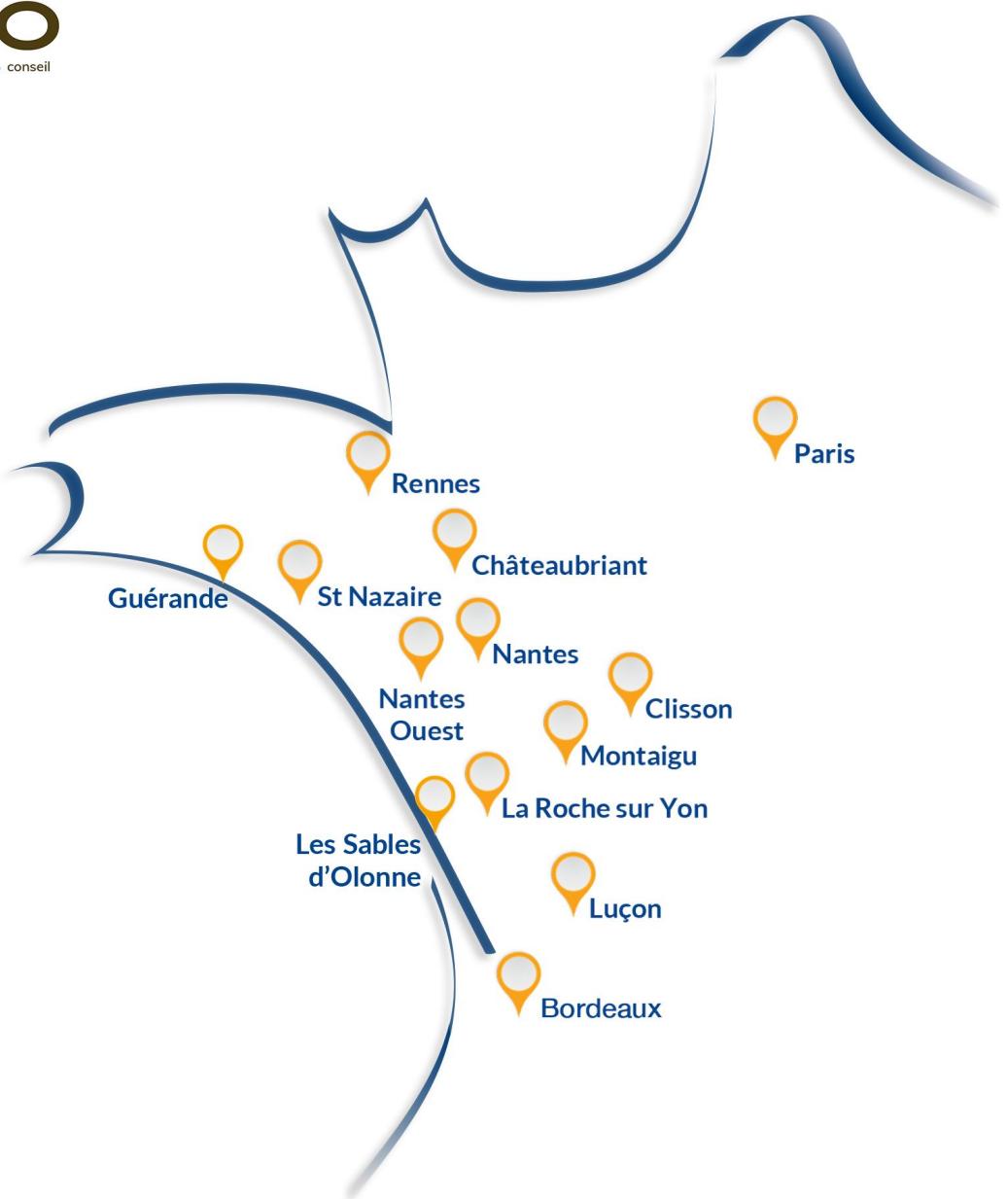
Forme juridique : Désignation :

SIREN : Désignation (suite) :

Adresse connue :

0019BRUE JACQUES MOREAU
A01\00

Précision sur l'adresse du local :



33 - Bordeaux

Tél : 05.56.52.04.04

44 - Nantes

Tél : 02.40.68.20.20

85 - La Roche sur Yon

Tél : 02.51.37.44.17

35 - Rennes

Tél : 02.99.83.87.88

44 - Nantes Ouest

Tél : 02.40.68.20.20

85 - Luçon

Tél : 02.51.56.12.44

44 - Châteaubriant

Tél : 02.40.68.20.20

44 - Saint-Nazaire

Tél : 02.72.00.44.44

85 - Montaigu

Tél : 02.51.94.06.59

44 - Guérande

Tél : 02.72.00.44.44

75 - Paris

Tél : 01.44.15.91.14

85 - Les Sables d'Olonne

Tél : 02.51.37.44.17

44 - Clisson

Tél : 02.40.68.20.20